

Les soins à l'étranger des assurés sociaux - Revue de dépenses 2016

01/11/2016

L'inspection générale des finances (IGF) et l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) ont procédé, à la demande des ministres chargés des finances et des affaires sociales, à une analyse de la dépense de remboursement des soins prodigués à l'étranger à des assurés français.

En 2015, les régimes d'assurance maladie ont versé 662 millions d'euros au titre de la prise en charge de soins d'assurés français à l'étranger, ce qui représente environ 0,35% de l'ensemble de l'ONDAM (objectif national des dépenses d'assurance maladie). Cette dépense progresse de façon continue depuis 2010. Plusieurs facteurs concourent à cette croissance régulière : la progression continue de la mobilité internationale et le développement de filières de soins prodigués à l'étranger.

Les deux inspections notent que cette progression budgétaire est complexe à anticiper et à piloter et proposent 20 recommandations.